



Route des Cliniques 17
Case postale
1701 FRIBOURG / FREIBURG, le 19 mars 2010

Aux destinataires selon liste annexée

Tél. 026 / 305 29 04
Fax 026 / 305 29 09

N/réf. ACD/MA/PZ
U/Ref.

Projet de planification des soins de longue durée dans le canton de Fribourg Consultation

Madame, Monsieur,

Le Conseil d'Etat a autorisé la Direction de la santé et des affaires sociales à mettre en consultation le rapport de planification des soins de longue durée pour les années 2010 à 2025, rapport que nous avons le plaisir de vous soumettre pour prise de position.

Par l'élaboration de ce rapport de planification, le canton de Fribourg entend répondre aux exigences de l'article 39 de la loi fédérale sur l'assurance-maladie (LAMal), qui exige une planification des fournisseurs de soins pouvant facturer leurs prestations à charge des assureurs-maladie.

Cette planification vise donc à :

- définir l'évolution du nombre de lits dans les établissements médico-sociaux (EMS) reconnus et dans les autres établissements accueillant des personnes âgées pour de longs séjours ;
- prévoir, en parallèle, en termes de temps de soins et d'équivalents plein temps, les besoins de prestations en soins prodigués à domicile ;
- évaluer l'évolution des autres prestations de soins qui permettent de favoriser le maintien des personnes âgées à domicile (foyers de jour et courts séjours).

Nous vous saurions gré de bien vouloir prendre connaissance du :

- rapport de l'Observatoire suisse de la Santé (Obsan) qui a élaboré les bases statistiques nécessaires à cette planification ;
- rapport de planification des soins de longue durée préavisé favorablement par la Commission cantonale de planification sanitaire ;
- questionnaire qui vous permettra de nous faire part de vos avis, remarques et commentaires.

Ces trois documents sont également disponibles sur le site internet de la Direction de la santé et des affaires sociales à l'adresse suivante : http://admin.fr.ch/dsas/fr/pub/en_consultation.htm.

Nous vous saurions gré de bien vouloir nous transmettre votre prise de position **d'ici au 15 juin 2010**, soit par courrier postal à l'adresse suivante : Service de la prévoyance sociale, Mme Addolorata Chiusolo, Rte des Cliniques 17, 1700 Fribourg, soit par courriel à chiusoloa@fr.ch.

En vous remerciant d'ores et déjà de votre précieuse collaboration, nous vous prions de croire, Madame, Monsieur, à l'expression de nos sentiments les meilleurs.

Anne-Claude Demierre

Conseillère d'Etat